



Montréal, le 27 mars 2020

**PAR COURRIEL**

Monsieur Éric Girard  
Ministre des finances  
**Ministère des Finances du Québec**  
390, boulevard Charest Est  
Québec (Québec) G1K 3H4

Monsieur Michel Després  
Président-directeur général  
**Retraite Québec**  
2600, boulevard Laurier, bureau 548  
Québec (Québec) G1V 4T3

**Objet : Mesures à considérer pour les régimes de retraite dans le contexte de la pandémie de COVID-19**

Messieurs,

Bien qu'il soit tôt pour en mesurer toute l'ampleur, les répercussions de la pandémie de COVID-19 seront importantes pour une majorité de promoteurs de régimes de retraite ainsi que pour leurs employés et retraités. L'interruption ou le ralentissement des affaires, dans la mesure où la situation se prolongera, provoquera de nombreuses pertes d'emploi, voire même la fin des opérations et la terminaison forcée de certains régimes. De plus, avec le recul des marchés boursiers et le niveau extrêmement bas des taux d'intérêt, l'augmentation des coûts qui s'en suivra viendra ralentir ou compromettre la relance des entreprises si aucune forme d'assouplissement n'est mise de l'avant. C'est pourquoi nous vous encourageons à déployer rapidement des **mesures d'urgence** afin de pallier les impacts de cette crise sanitaire, devenue économique.

L'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite (ACARR) est un organisme national sans but lucratif qui agit à titre de porte-parole informé des promoteurs et des administrateurs de régimes, ainsi que de leurs fournisseurs de services connexes afin de militer en faveur d'une amélioration du système de revenu de retraite au Québec et au Canada. Nos membres représentent au-delà de 400 organismes et des régimes de retraite comptant plus de trois millions de participants.

## Financement des régimes

Au niveau du financement des régimes, la situation qui prévaut se caractérise par des marchés boursiers fortement dépréciés et des taux d'intérêt en baisse, frôlant le zéro : un scénario de tempête parfaite comme l'avait été la crise financière de 2008. Ainsi, tout comme à cette époque, il serait bénéfique pour l'économie de préserver au maximum les liquidités disponibles à court terme aux employeurs, quitte à exiger un financement accru pour les régimes par la suite.

Votre attention pourrait porter sur les leviers suivants :

### 1. Alléger les exigences de financement

Des accommodements devraient être décrétés afin d'amortir l'impact de la crise sur les parties prenantes, incluant :

- la réduction temporaire de la provision de stabilisation;
- la suspension temporaire des cotisations d'équilibre prévues à un régime, ou l'étalement sur une plus longue période;
- le prolongement des délais applicables au versement des cotisations pour service courant; et
- l'assouplissement des règles d'utilisation de lettres de crédit.

Par ailleurs, en permettant aux administrateurs de régimes de reporter une évaluation actuarielle qui serait autrement requise au 31 décembre 2020, ceux-ci pourraient composer avec des taux de cotisations plus stables et éviter de cristalliser une situation anormale.

Une telle mesure permettrait aussi de réduire les coûts associés à une potentielle évaluation hors cycle, au 31 décembre 2019 par exemple, pour les nombreux administrateurs qui envisagent cette possibilité. Pour ceux qui voudraient tout de même effectuer une évaluation anticipée au 31 décembre 2019, Retraite Québec devrait accepter cette évaluation et permettre des délais supplémentaires pour son enregistrement. De plus, l'utilisation du lissage de l'actif devrait être permise pour les régimes municipaux et universitaires.

### 2. Ajuster les valeurs de transfert

Dans le contexte actuel, si rien n'est fait, le paiement de valeurs de transfert par les régimes de retraite aux participants qui ont cessé ou qui cesseront leur emploi risque d'exacerber les déficits accumulés. Beaucoup de régimes ajustent ces paiements au prorata du degré de solvabilité, mais les certifications annuelles du degré de solvabilité ne reflètent pas la situation actuelle des régimes.

Il faudrait rapidement permettre aux régimes de réévaluer leur degré de solvabilité à une date plus récente que le 31 décembre 2019 et ainsi réduire l'impact négatif sur les participants restants, notamment les retraités.<sup>1</sup>

Aussi, il pourrait être utile de permettre la reconnaissance anticipée de la nouvelle norme 3500 de l'Institut canadien des actuaires ayant pour effet, entre autre, de mieux reconnaître les écarts de crédit sur le marché, ce qui aurait pour effet à court terme d'augmenter les taux d'actualisation et diminuer les valeurs de transferts, mais aussi d'augmenter le degré de solvabilité.

Finalement, nous comprenons qu'il peut être difficile pour un administrateur de limiter les sorties de fonds d'un régime, mais Retraite Québec et le gouvernement pourraient envisager des mesures extraordinaires afin de protéger les régimes de retraite dans le contexte actuel, tout autant extraordinaire.

## **Administration des régimes**

Le ralentissement de l'activité économique affecte les promoteurs de régimes de retraite qui sont aussi aux prises avec des tâches spéciales engendrées par la situation (réaffectation des ressources, mises à pied, coordination des indemnités gouvernementales, etc.) et un accès restreint au milieu de travail. Il est impératif de leur accorder du répit afin qu'ils se concentrent sur les activités les plus importantes.

### **3. Accorder des délais supplémentaires**

Accorder un délai supplémentaire de quelques mois, et éliminer toute pénalité financière pouvant s'appliquer en 2020, pour la production des relevés et rapports dont :

- les calculs et relevés de prestations en cas de cessation d'emploi;
- la déclaration annuelle de renseignements (DAR);
- les relevés annuels;
- les états financiers vérifiés; et
- les rapports d'évaluation actuarielle.

### **4. Accommoder la tenue des assemblées annuelles**

Dans le contexte actuel, la tenue d'une assemblée annuelle des participants est impossible de manière physique. Nous avons proposé à quelques reprises des modifications à cette exigence compte tenu de la faible participation des membres de régimes à ces assemblées et des coûts qu'elles engendrent.

---

<sup>1</sup> Une telle mesure existe déjà en Ontario; elle force les administrateurs à prendre action avant de permettre des transferts lorsque le degré de solvabilité du régime a diminué de plus de 10 % depuis la dernière évaluation actuarielle.

Nous sommes conscients toutefois que nous traversons une période sans précédent et que le besoin d'informer les participants est particulièrement opportun.

Retraite Québec peut contribuer à alléger le fardeau des administrateurs en augmentant sa publication d'information générale, ainsi qu'en permettant aux administrateurs des régimes de retraite l'utilisation de moyens alternatifs pour fournir l'information pertinente à tous les participants (courriels, ligne téléphonique, site web, rapport annuel, blogue, webinaires).

## Autres mesures

D'autres enjeux dans l'administration des régimes de retraite méritent votre attention, notamment :

### 5. Terminaisons de régimes

Dans les cas où la terminaison d'un régime découlera de cette crise, les retraités (actuels et nouveaux) pourraient être particulièrement désavantagés. Nous recommandons de bonifier les règles de prise en charge par Retraite Québec des prestations des retraités ainsi que des participants admissibles à une retraite immédiate, et ce, afin de limiter les pertes que subiraient autrement les participants visés.

### 6. Clauses de disparités

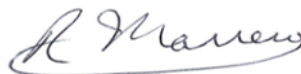
Nous comprenons que le gouvernement a mandaté le Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre pour proposer des recommandations visant l'élimination des clauses de disparités dans les régimes de retraite. Dans le contexte actuel, nous ne croyons pas que les intervenants auront les ressources financières et humaines pour entreprendre un tel chantier. Il serait donc souhaitable d'instaurer un moratoire sur cet enjeu afin de laisser les intervenants se concentrer sur les nouvelles priorités.

Comme toujours, nous offrons notre aide au gouvernement pour participer aux initiatives à venir concernant les régimes de retraite.

Veuillez agréer, Monsieur Girard, Monsieur Després, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Pierre Lavigne  
Président du Conseil régional du Québec  
ACARR



Ric Marrero  
Chef de la direction  
ACARR

cc. Michel Montour, Sonia Potvin, Stéphane Gamache, *Retraite Québec*